

N° 137. — T. vi. b. i. 231.

137*

Fiche prismatique triangulaire; complète; 233 mm. de long; 16 mm. de large à la face de base; écrite sur les deux faces antérieures.

Première face:

二月庚子敦煌玉門都尉子光丞薨年○大煎都候。寫移書到○○

Deuxième face:

○。言到日。如律令。

Comme sur la fiche précédente, nous trouvons ensuite un trait oblique qui précède 7 mots désignant le fonctionnaire subalterne chargé de transmettre la notification; ce fonctionnaire a le titre de *tsou che* 卒史, mais je renonce à transcrire les cinq caractères qui constituent son nom.

Voici la traduction hypothétique de ce texte:

Le deuxième mois, le jour *keng-tseu*, moi *Seou-nien*, assistant de *Tseu-kouang*, lequel est *tou-wei* (commandant militaire) de *Yu-men*, (dans la commanderie) de *Touen-houang*, j'ai été investi des fonctions de chef du poste de *Ta-tsieu-tou*; j'écris cette lettre et je l'envoie à ○○○; dès le jour où cet avis vous parviendra, conformez-vous aux ordres.

Le commandant militaire (*tou wei*) de *Yu-men kouan* (cf. le N° 305) et le commandant militaire de *Yang kouan* 陽關都尉 sont mentionnés par le commentaire du *Ts'ien Han chou* (chap. xxviii, b, p. 2 v°) comme ayant tous deux leur résidence sur le territoire de la sous-préfecture de *Long-le* 龍勒, dans la commanderie de *Touen-houang*.

Le titre de *heou* (chef du poste) de *Ta-tsieu-tou* se retrouve dans les N°s 51, 138.

La phrase 如律令 'conformez-vous aux règlements' (cf. N°s 147 et 553) se présente aussi sous la forme 毋留如律令 'conformez-vous sans tarder aux ordres' (N° 144), ou sous la forme 毋忽如律令 'conformez-vous sans négligence aux ordres' (N°s 146, 150), ou encore 毋怠如律令 'conformez-vous sans lenteur aux ordres' (N°s 149 et 467). Je n'ai trouvé nulle part la formule 急急如律令 qui doit avoir figuré sur une fiche en bois de l'année 108 p. C., d'après le *Kou k'o ts'ong tch'ao* de *T'ao Tsong-yi* (cf. *T'oung pao*, 1907, p. 164, note). Mais, comme cette fiche a disparu et que la lecture qui en a été proposée est certainement fautive en ce qui concerne les caractères cycliques correspondant au premier jour du sixième mois, on peut se demander si la formule 急急如律令 ne résulte pas, elle aussi, d'une erreur de lecture. Quoi qu'il en soit, les épigraphistes chinois, qui n'avaient pas à leur disposition les moyens de contrôle que nous fournissent les fiches de M. Stein, ont admis que cette formule était celle qui terminait souvent les documents officiels de l'époque des *Han*; ce serait là l'origine des mots 急急如律令 qui figurent fréquemment sur les amulettes taoïstes où on invite les démons à obéir en toute hâte aux ordres reçus. Je ferai remarquer que, sans prendre parti au sujet de la légitimité de cette explication, puisque j'ignore si la lecture de la fiche de 108 p. C. est correcte ou non, la formule taoïste 急急如律令 est généralement comprise aujourd'hui par les Chinois dans le sens de 'allez promptement comme *Lu-ling*'; *Lu-ling* était un coureur fameux qui passe pour avoir vécu au temps du roi *Mou*, de la dynastie des *Tcheou* (Giles, *Biographical Dictionary*, N° 1450). C'est ce qui justifie la traduction suivante que Bazin (*Théâtre chinois*, p. 402) a donnée d'un passage d'une comédie de l'époque mongole: 'Très haut prince *Lao tseu*, venez à mon secours; accourez promptement comme le dieu *Lu-ling*.'

Pour la formule 寫移書到, voyez les N°s 150, 168. Comparez aussi la formule *sie hia tchao chou tao* dans le commentaire du N° 63.

N° 138. — T. vi. b. i. 19.

138*

Fiche complète; 231 mm. de long; 14 mm. de large.

L. 1: 三月癸酉大煎都候嬰* ○下厭* 胡守土吏方。奉書行事。下當用

L. 2: 者如詔書。 令史偃